Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-253500417-20261112-D_2026_25-DE

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche (S.I.E.R.G.)

**Délibération n° 2026 - 25**

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche, légalement convoqué le trois novembre deux mil vingt-six, s'est réuni au 2, rue de Dinan, à Pleurtuit, sous la présidence de Monsieur Henri MOUGEL.

Etaient présents : 6/8 - vote 7/8

- Membres titulaires présents : Monsieur Emmanuel HOUDEAU (Saint-Briac-sur-Mer), Monsieur Clément LE RICOUSSE (Pleurtuit), Monsieur Henri MOUGEL (La Richardais), Madame Hélène REUX (Pleurtuit), Monsieur Christophe RICOUR (Saint-Briac-sur-Mer) et Monsieur Nicolas ZAUG (Le Minihic sur Rance).
- Membres titulaires absents représentés : -
- Membres titulaires confiant un pouvoir : Monsieur Philippe MEHOUAS (La Richardais) confie son pouvoir à Monsieur Henri MOUGEL.
- Membres suppléants présents - avec voix délibérative : -

Assistaient également :

- Membres suppléants présents - sans voix délibérative : Monsieur Pascal GALICHON (Saint-Briac-sur-Mer) et Monsieur Emmanuel GOMEZ (Pleurtuit).
- Monsieur Anthony GUESDON (SIERG).
- Madame Sylvie SARDIN (Le Minihic sur Rance).

## Délibération n°SIERG2026-25 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION BURKINA 35

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Depuis de nombreuses années, le SIERG est partenaire de l'association Burkina 35 qui mène des missions d'intérêt général dans le domaine de l'eau potable au Burkina Faso.
Cette aide s'inscrit dans le cadre de la loi Oudin-Santini. Cette loi autorise les collectivités territoriales et les agences de l'eau à affecter jusqu'à 1 % de leur budget eau à des actions de coopération et de solidarité internationale.

L'association Burkina35 nous fait parvenir régulièrement le bilan de ses actions.
Une relative stabilité permet de continuer la réhabilitation des forages afin de permettre l'accès à l'eau à la population.
Monsieur le Président propose de valider le principe d'octroyer une aide de 2000€ pour l'année 2026.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une subvention de 2000 €, dans le cadre du dispositif Oudin-Santini, à l'association Burkina 35**
- **précise que les crédits sont prévus au budget.**

Le secrétaire de séance,
Clément LE RICOUSSE

Le Président,
Henri MOUGEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX de la RIVE GAUCHE 35

Pour extrait conforme
Exécutoire à compter du
Le Président,
Henri MOUGEL